

[Texte]

I just want to add at this point that the excess interest formula looks at the surpluses that could be generated by the fund because of excess interest earnings, but that does not take a look at the entire picture. There are other assumptions that are made in determining costs of pension plans and required contributions; for example, the average age at which people will retire, the life expectancy of these individuals, the rate at which they may become disabled and the mortality after disablement. All of these assumptions, along with the interest assumption, go into the determination of a cost, and it is quite possible that the gains or surpluses will develop from excess interest but losses may develop from the other sources.

When boards of trustees, as here, make increases in pensions, whether it be, again, benefits or in certain other provisions, that is based on the net surplus—not just gains from one area, but the offsetting losses. If one were to go back and document any of the plans here, certainly, or any other multi-employer plan, I think you could find there have been constant increases and improvements in benefits based on the surpluses that have been developed.

• 1000

I would just like to make one final point on the excess interest formula. It is conceivable to me, if this were put into effect, many pension plans would take a position of solely investing in long-term corporate-government obligations. Why? Why take a chance of putting it into other areas and not achieving the same return as is on those five-year average yields? If they do not make that return, then they stand to accrue additional losses and would have to increase contributions.

Now, take that to its extreme. If this were to happen, as I see it, there would be a tremendous impact on the private sector and the economy as a whole, because you might find the situation where all the moneys that are in the private pension sector today—a large extent are being invested in equities and a large extent are being invested in corporate obligations—then money would dry up. I think that is a very serious consideration you have to weigh.

The other area Len asked me to discuss is reciprocity investing. Some of the multi-employer plans here today are national in scope, others are regional in scope and others are local in scope. Obviously, the national in scope has a fair amount of reciprocity already built in. We are not opposed to reciprocity. We believe it is a good thing.

I would like to take that into two areas, first in terms of the employee contributions. We believe, if an employee leaves a pension plan, he certainly should have the right to withdraw his contributions with interest. When we say "with interest", we believe it should be at the rate the fund had actually earned during the period his contributions were in.

[Traduction]

Ici, j'aimerais ajouter que la formule relative aux intérêts excédentaires tient compte des excédents résultant des gains réalisés sur les intérêts excédentaires, mais que cela ne couvre pas toute la situation. On se fonde en effet sur d'autres hypothèses pour établir les coûts des régimes de prestations de retraite et leurs cotisations; par exemple, on envisage l'âge moyen de la retraite, la longévité des retraités, le rythme auquel ils pourront devenir invalides et leur taux de mortalité une fois devenus invalides. Ce sont toutes ces hypothèses en plus de celles relatives aux intérêts, qui servent à établir les coûts, et il est tout à fait possible que les gains ou les excédents proviendront de ces intérêts excédentaires mais qu'on accusera par ailleurs des pertes d'autres sources.

Lorsque les conseils d'administration comme le nôtre, décide d'accroître les avantages des régimes de retraite, que ce soit les prestations ou d'autres dispositions, cela se fonde sur le surplus net, et non seulement sur les gains réalisés dans un seul domaine sans qu'on tienne compte des pertes qui les neutralisent. Je suis persuadé que l'analyse d'un de ces régimes ou d'un autre régime multipartite révélerait qu'il y a eu des augmentations et améliorations continues des prestations calculées en fonction des surplus enregistrés.

J'aimerais signaler une dernière chose concernant la formule des intérêts excédentaires. Tout me porte à croire que si cette formule était adoptée, bon nombre de régimes de retraite choisirait d'investir presque exclusivement dans des obligations commerciales à long terme du gouvernement. Je vais vous expliquer pourquoi. En effet, pourquoi un régime de retraite courrait-il le risque d'investir dans un autre domaine qui ne serait pas susceptible de lui rapporter autant que le rendement moyen de ces obligations quinquennales. En effet, si les caisses de retraite ne réalisaient pas les profits nécessaires, elles risqueraient d'accumuler les pertes et seraient obligées d'augmenter les cotisations.

Poussons maintenant ce raisonnement à l'extrême. Si cette éventualité se produisait, les répercussions dans le secteur privé et l'économie dans son ensemble seraient considérables car tout l'argent dont disposent maintenant les fonds de retraite privés—dont une grande part est investie dans des actions et des obligations commerciales—disparaîtrait de la circulation. C'est là, à mon avis, une considération fort importante dont il conviendrait que vous teniez compte.

Len m'a également demandé de vous parler des investissements réciproques. Il existe des régimes multipartites nationaux, régionaux et locaux. Bien entendu, les régimes nationaux comprennent par définition un élément important de réciprocité. Nous ne nous opposons pas à la réciprocité. C'est, à notre avis, une caractéristique plutôt positive.

Il convient, je crois, d'aborder ici deux domaines précis, le premier étant celui des cotisations des employés. Nous estimons qu'un employé qui se retire d'un régime de retraite a le droit de retirer ses cotisations et de toucher des intérêts. Mais entendons-nous. À notre avis, l'employé devrait toucher le taux d'intérêt accumulé par le fonds pendant la période durant laquelle il y a cotisé.